



Fiche 2 - Le MCPA acide 2-méthyl-4-chlorophénoxyacétique



Herbicide

Produit commercial : MCPA Amine 500, Clovitox Plus

Action

Contrôle des mauvaises herbes dites dicotylédones, comme le chardon et l'oseille.

Utilisation

- Améliore le rendement dans les cultures de céréales
- Limite la présence des mauvaises herbes dans les pâturages

Application

Pulvérisation mécanique.

Note importante

L'utilisation est régie par la Loi sur les pesticides du gouvernement du Québec. Elle nécessite l'obtention d'un certificat et l'inscription à un registre pour déclarer les applications. Il faut respecter la zone tampon recommandée dans le mode d'emploi du produit pour protéger les cours d'eau et les habitats terrestres sensibles.

Pour les humains

- ⚠ Indice de risque sur la santé **élevé**
- ⚠ Toxique, irritant et cancérogène probable pour l'homme

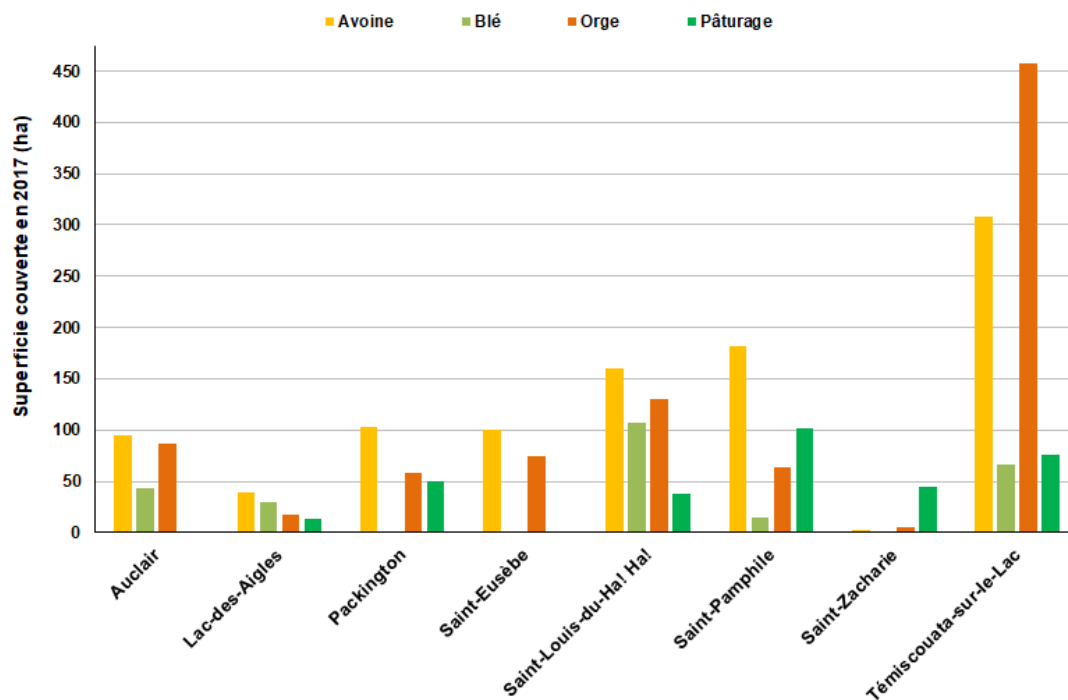
Pour l'environnement

- ⚠ Toxique pour les organismes aquatiques
- ⚠ **Hautement** toxique pour les invertébrés d'eau douce
- ⚠ Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés
- ⚠ Potentiel **élevé** de contamination des eaux souterraines par lessivage
- ⚠ Fréquence de détection **moyenne** dans les cours d'eau du Québec
- ⚠ **Peu** toxique pour les oiseaux et les abeilles

Utilisation dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean

Agriculture

Les agriculteurs dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean qui possèdent des cultures de blé, d'orge, d'avoine et de graminées dites non biologiques ainsi que des pâturages à entretenir peuvent utiliser des herbicides à base de MCPA. La période d'application dépend du type de culture et de la catégorie de mauvaises herbes visées (vivaces ou annuelles). La pulvérisation se fait habituellement au début de la période de croissance pour les cultures de blé et d'orge, alors qu'elle se fait à l'automne dans les pâturages et les champs de graminées établis.



Superficie couverte par les cultures connues d'avoine, de blé et d'orge ainsi que les pâturages dans le territoire agricole de différentes municipalités.

Les municipalités présentées dans ce graphique avaient plus de 5 % du territoire occupé par l'agriculture en 2017.